

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 7 mars 2022, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux

Siège #2 - Rémi Beaudoin

Siège #3 - Diane Rancourt

Siège #4 - Patrick St-Pierre

Siège #5 - Claude Goulet

Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger.

Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-030

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Diane Rancourt

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 février 2022**

**4 - ADOPTION DES COMPTES**

**4.1 - Dépenses et salaires de février 2022**

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - LECTURE DU COURRIER**

**7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1 - Adoption du règlement # 22-418 « Établissant un code d'éthique et de déontologie des élus-es »**

**7.2 - Mandat BVA: vérification de fin d'année 2021**

**7.3 - Mandat de reddition de comptes pour le Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

**7.4 - Mandat accordé à la firme Blanchette Vachon: transferts et données prévisionnelles**

**7.5 - Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien**

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 - Engagement de crédits**

**8.2 - appareils respiratoires**

**9 - TRANSPORT**

**9.1 - Engagement de crédits: voirie**

**10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

**12.1 - Installation d'un avaloir par Ferme Romane**

**12.2 - Location de terre à M. Mario Roy - lot 4910418**

**13 - LOISIRS & CULTURE**

**14 - VARIA**

**15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

22-031

#### **3.1 - Séance ordinaire du 7 février 2022**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Claude Goulet

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

### **4 - ADOPTION DES COMPTES**

22-032

#### **4.1 - Dépenses et salaires de février 2022**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Gino Giroux

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 161 588,43\$ plus 22 963,92\$ en salaires pour la période 2.

ADOPTÉE

### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions de la part de l'assistance.

### **6 - LECTURE DU COURRIER**

### **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

22-033

#### **7.1 - Adoption du règlement # 22-418 « Établissant un code d'éthique et de déontologie des élus-es »**

ATTENDU Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 février 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 7 février 2022;

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QUE le règlement # 22-418- Établissant un code d'éthique et de déontologie des élus-es soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

22-034

#### **7.2 - Mandat BVA: vérification de fin d'année 2021**

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Claude Goulet

QUE mandat soit donné à la firme Blanchette Vachon pour vérifications de fin d'année et montage du rapport financier 2021.

ADOPTÉE

22-035

#### **7.3 - Mandat de reddition de comptes pour le Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Claude Goulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soit mandatée la firme Blanchette Vachon pour attester auprès de Recyc-Québec la déclaration produite par la Municipalité de Courcelles portant sur les coûts et le tonnage des matières recyclables pour l'année 2021.

ADOPTÉE

22-036

**7.4 - Mandat accordé à la firme Blanchette Vachon: transferts et données prévisionnelles**

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE mandat soit donné à la firme BVA, Blanchette Vachon pour remplir le questionnaire relatif aux transferts ainsi que la partie des données prévisionnelles.

ADOPTÉE

22-037

**7.5 - Les élus(es) municipaux québécois solidaires du peuple ukrainien**

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU Qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par: Gino Giroux

Appuyé par: Rémi Beaudoin

ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Courcelles condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

22-038

**8.1 - Engagement de crédits**

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

QU'une dépense de 350\$ soit autorisée pour l'achat de 2 tableaux effaçable pour organisation de mesures d'urgence.

ADOPTÉE

22-039

## 8.2 - Acquisition d'appareils respiratoires

ATTENDU QUE les appareils respiratoires du SSI arrivent à leur fin de vie ( $\pm$  20 ans):

- Devenu désuet et des pièces vont être à changer
- Harnais pour maintenir l'appareil au casque non sécuritaire
- Inspection annuelle obligatoire à l'automne ( $\pm$  5000\$)

ATTENDU QU'il est inscrit au programme triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce, adopté par les municipalités membres, l'acquisition d'appareils respiratoires, de facials et de cylindres;

ATTENDU QUE l'appel d'offres sur invitation lancé par la municipalité La Guadeloupe, gestionnaire du Service de sécurité incendie Haute-Beauce (SSI), conformément à son règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont été invités à soumissionner;

ATTENDU la recommandation de M. Michaël Busque, directeur incendie, jointe à la présente pour en faire partie intégrante :

En conséquence,

Il est proposé par: Gino Giroux

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

- D'accepter la soumission de Boivin Gauvin au montant net de 86 349,60\$
- D'autoriser la municipalité La Guadeloupe, gestionnaire du SSI, à effectuer l'acquisition
- De suivre la recommandation du Comité incendie soit :
  - o Que la municipalité gestionnaire facture les municipalités membres lors de la réception de la facture d'achat et ne pas attendre au rapport trimestriel ;
  - o Que les municipalités membres remboursent leur part dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

## 9 - TRANSPORT

22-040

### 9.1 - Engagement de crédits: voirie

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Claude Goulet

QU'une dépense de 5 000\$ soit autorisée pour l'achat de diesel, de 300\$ pour un ensemble de ciseaux et de 1 600\$ pour 4 pneus pour le camion Freight.

ADOPTÉE

## 10 - HYGIÈNE DU MILIEU

## 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

## 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

22-041

### 12.1 - Installation d'un avaloir par Ferme Romane

ATTENDU QUE pour des besoins en culture fourragère, ferme Romané Inc. loue le champ cultivable, qui appartient à M. Serge Lapierre, situé sur le lot 4 023 617 de la municipalité de Courcelles;

ATTENDU QU'UN diagnostic d'érosion hydrique a été constaté dans le champ au printemps et lors de fortes précipitations de pluie, par des membres du Club Agroenvironnemental de l'Estrie;

ATTENDU QUE 2 ponceaux de route et le fossé municipal se déversent dans le champ;

ATTENDU QUE la solution retenue et acceptée par le MAPAQ, afin de corriger l'érosion, consiste à l'installation d'un avaloir de 18 pouces de diamètre suivi d'une conduite de 12 pouces de diamètre, afin que l'eau puisse traverser le champ jusqu'à un autre fossé situé en aval de ce même champ;

ATTENDU QUE les travaux prescrits ont été réalisés durant l'automne 2021, selon les recommandations et les exigences du dossier technique accepté par le MAPAQ et en collaboration avec le Club Agroenvironnemental de l'Estrie;

ATTENDU QUE la localisation de l'avaloir prescrit est dans le fossé municipal qui fait

partie intégrante de l'emprise de la voie publique du 8<sup>e</sup> rang sud de la municipalité de Courcelles;

ATTENDU QUE ferme Romané Inc doit obtenir l'approbation de la municipalité de Courcelles, puisque l'implantation de son avaloir est à l'intérieur des limites de l'emprise municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Claude Goulet

QUE la municipalité de Courcelles accepte et autorise l'implantation d'un avaloir dans le fossé municipal de la voie publique, qui est contiguë au lot 4 023 017, sous les conditions suivantes :

- Ferme Romané Inc. s'engage à exécuter tous les travaux correctifs, en lien avec l'implantation de son avaloir, que la municipalité de Courcelles pourrait juger nécessaire.
- Que la municipalité de Courcelles ne se porte aucunement responsable, et ce en aucun temps, de tous dommages pouvant être occasionnés aux équipements installés sur son emprise.

ADOPTÉE à l'unanimité

22-042

### **12.2 - Location de terre à M. Mario Roy - lot 4910418**

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour la saison 2022 la Municipalité accepte de louer à M. Mario Roy, agriculteur, la portion de terre inutilisée du lot no 4 910 418 au coût de 700\$ pour la saison de pacage. M. Roy devra installer des clôtures à ses frais pour la portion louée. La location est payable en un seul versement au début de la saison.

ADOPTÉE

### **13 - LOISIRS & CULTURE**

### **14 - VARIA**

### **15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Diane Rancourt

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 20h30.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francis Bélanger, maire

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.